

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 624

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

383 474 814 RCS Toulouse.

AIRBUS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3576769.00 EUR.

Adresse : 2, Rond point Émile Dewoitine, 31700 Blagnac.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : AIRBUS La forme : SAS L'adresse de son siège : 2 Rond-point Emile Dewoitine - 31700 BLAGNAC Le montant du capital : 3 576 769 € 383 474 814 RCS TOULOUSE Pour la société absorbée : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : AIRBUS INTERIORS SERVICES La forme : SAS à associé unique L'adresse de son siège : 17 Avenue Didier Daurat - Bâtiment Socrate - 31700 BLAGNAC Le montant du capital : 42 003 764 € 498 418 334 RCS TOULOUSE L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif apporté : 30 554 773 € Passif pris en charge : - 68 543 940 € Soit une valeur nette apportée de -37 989 167 € La différence entre la valeur de l'actif net apporté (soit -37 989 167 euros) et la valeur des actions de la Société Absorbée figurant dans les comptes de la Société Absorbante (soit 3 euros), soit un montant de -37 989 164 euros, constituera un mali de fusion technique qui sera comptabilisé en moins des fonds propres de la société absorbante : ce mali technique étant compensé par l'opération d'augmentation de capital de 36 003 764 euros intervenue chez la Société Absorbée sur la période intercalaire. Rapport d'échange des droits sociaux : Absence de parité d'échange ou d'augmentation de capital : A la Date de Réalisation, la Société Absorbante détiendra la totalité des actions composant la totalité du capital social de la Société Absorbée. En conséquence, aucune action de la Société Absorbante ne sera émise en échange d'actions de la Société Absorbée et le capital de la Société Absorbante demeurera inchangé. En conséquence, les Parties reconnaissent qu'il n'y a pas lieu à l'établissement d'une parité d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 16 Juin 2021 Les dates et lieux du dépôt de ce projet au RCS au titre de chaque société participante : AIRBUS, le 22 Juin 2021 au RCS de TOULOUSE AIRBUS INTERIORS SERVICES, le 22 Juin 2021 au RCS de TOULOUSE..